

CONSEIL D'ECOLE du mardi 18 octobre 2016

18h-20h

Compte rendu

Organisation administrative

- Règlement intérieur de l'école adopté à l'unanimité
- Effectifs et répartition. Organisation des classes.
- 257 élèves
- CP 21+23 ; CE1 26+27 ; CE2 26+25 ; CM1 20+21 ; CM2 29+28
- - FCPE : Question de la **sectorisation** car l'école a un grand risque de fermeture de classe l'an prochain ?
 - *Une motion sera envoyée à la mairie afin d'engager dorénavant un redécoupage des périmètres scolaires.*
- Le point sur les personnels RASED
 - *Les nouveaux enseignants : M. Barbot est titulaire de son poste à titre définitif. Mme Denois, Mme Toonah, Mme Couturier, M. Dutertre) sont affectés à titre provisoire*
- Point sur les AVS et EVS ;
 - *1 AVS accompagne 2 enfants avec PPS. 1 AVSco accompagne l'ULIS. 1 EVS en aide administrative.*

Relations familles

- Communication avec les familles
 - **FCPE : ENT** : quelle utilisation par l'équipe pédagogique pour cette année scolaire ?
Quand seront communiqués les codes ?
Réponse de M. Poggioli :

Nous allons effectivement envoyer les accès des parents à l'ENT directement par mail aux parents ayant communiqué leur adresse mail et nous autorisant à leur communiquer des informations par ce moyen. Toutefois quelques parents n'ont pas donné d'adresse mail et pour ces derniers vous devrez faire vous-même cette communication. Quant aux codes d'accès des élèves, il paraît plus logique qu'ils soient délivrés par les enseignants eux-mêmes, puisqu'ils seront utiles à leurs élèves lors des séances de travail sur l'ENT.

Je vous enverrai les fichiers comportant les codes des élèves ainsi que ceux de leurs parents (une indication précisera si ces derniers ont été destinataires de ces codes par mail), dans les deux jours.

Quant aux envois par mails des quelques milliers de codes aux parents ce sera fait d'ici la fin de la semaine, car compte tenu du nombre d'envois nous devons morceler les envois par petits paquets pour éviter de nous faire blacklister.

- FCPE : L'an passé, nous avons parlé d'inclure les responsables des **temps périscolaires** dans les réunions d'information de début d'année pour que les parents identifient les responsables de chaque temps et soient en mesure de contacter les bons interlocuteurs. Comme cela n'a pu se faire en cette rentrée, est-il possible d'organiser désormais une **réunion d'information** spécifique ? Présentation des interlocuteurs, du contenu des activités proposées aux enfants le midi, sur les ateliers courts ? (Présence des responsables périscolaire en conseil d'école ?)

Un panneau d'information sera réalisé à l'entrée de l'école avec les intitulés des ateliers courts et le nom des animateurs.

- Fête de fin d'année.
 - *Nous envisageons comme l'an dernier de faire une fête conjointe avec les activités périscolaires.*

Organisation pédagogique - Actions éducatives

- **Projet d'école : évolution avec l'EMC**
 - Les différents axes et les fiches action
 - Mise en œuvre du projet : les décloisonnements
 - La chorale
 - *Le projet d'école est dans son année d'évaluation et d'évolution pour un nouveau projet pour les 3 ans à venir.*

→ **Cycle CM1/CM2/6^{ème} :**

FCPE : Comment s'organise la coopération avec les enseignants du collège ?

Nous avons eu plusieurs temps de travail avec les enseignants du collège sur les programmes du cycle3.

FCPE : Un projet de classes mobiles serait prévu sur le cycle entier pour l'apprentissage du numérique – quid sur Voltaire/Matisse ?

Une réunion sur le numérique a dû être reportée car le matériel n'était pas livré.

Nous avons reçu une nouvelle classe mobile de 16 I-pad dans ce cadre.

Mme Nicolas est la référente numérique pour l'école. Elle assiste à des formations avec la Division Académique pour le Numérique à l'Ecole (DANE).

Nouveaux programmes et nouveaux livrets

Le livret scolaire Unique prendra une forme uniquement numérique à partir de cette année.

Toutes les fonctionnalités n'étant pas encore présentes, nous devons décaler la première remise des livrets aux familles, au mois de janvier (à la place du 10 décembre). Les parents pourront accéder avec un code personnel. Les familles ne disposant pas d'accès à internet se verront remettre le livret sous forme papier.

Les nouveaux programmes sont appliqués dès cette année. Le CE2 est maintenant la dernière année du Cycle 2 (Apprentissages fondamentaux). Le cycle 3 (cycle des approfondissements) est constitué du CM1, du CM2 et de la 6^{ème}.

Affaires financières

- **Coopérative : modalités de fonctionnement, bilan de l'exercice 2015/2016**
- *FCPE : Est-il envisageable d'utiliser le budget de coopérative scolaire pour des sorties de classes / ateliers complémentaires (musées avec guide / ateliers, intervenants sur des ateliers en classe, ...).*
- *C'est ce qui a toujours été fait.*
- *Un exemple cette année, il est prévu de faire venir une compagnie de théâtre (1000€) et les conférences Cicadelle (800€) + tombola de fin d'année offerte*
- *FCPE : Le solde de coopérative semble conséquent et n'incite pas les parents à participer autant qu'ils pourraient le faire pour financer plus d'événements.*

Points avec les autorités municipales

- **Travaux réalisés cet été**
 - Nouvelle centrale d'alarme
 - Carrelage toilettes garçons
 -

Questions complémentaires FCPE

- La **surveillance des toilettes** par les élèves est-elle reconduite ? Quel a été le résultat de la consultation qui devait avoir lieu dans les classes ?
 - *Cette opération n'a pas été reconduite à la rentrée. Il n'y a pas de problème particulier.*
- Demande d'autorisation pour l'organisation d'un point de **collecte pour la banque alimentaire** dans le hall de l'école pour la semaine du 21 au 25 Novembre 2016
- Nous ferons une demande pour une **visite cantine** si possible en Décembre car nous avons plus de retours que d'habitude au sujet du **goût des repas**. Cela a-t-il été constaté généralement sur la ville ?
Les **actions anti-gaspillage** dont avait parlé M. De Carrère en Juin dernier seront-elles mises en place rapidement dans les écoles ?
- **Etudes** : Suite à nos questions précédentes, nous avons compris que les encadrants des études vérifient a minima que le travail est fait. Nous avons parlé d'un **paraphe** de l'encadrant pour que les parents sachent que cela a été revu.
Si les encadrants ne peuvent corriger les devoirs, peuvent-ils mettre à disposition des enfants le matériel de la classe (dictionnaires, Bescherelle, ...) pour mettre en place une **auto-correction** ? Une communication devait être faite aux encadrants sur le sujet à la rentrée suite au dernier conseil d'école.

Un rappel sera fait auprès des animateurs encadrant l'étude, afin qu'ils trouvent un moyen pour signifier que le travail a été vu (paraphe, surlignage, ...).

Les animateurs ont par ailleurs accès à un « billet » dans le cas où un enfant perturbe l'étude ou l'atelier.

P. Burnichon